



## Réunion CSNDG des 27 et 28 Avril 2013 - Lyon

### Membres présents :

- Loïc COSNUAU
- Eric LE MERCIER
- Sylvain FERREC (par vidéo conférence)
- Pascal GIRARDOT
- Lydie COUSIN
- Elisabeth RAFIN

### Membres excusés :

- Didier MONTOURSIS

### Invités :

- Daniel de PAIX : Président d'honneur de la CSNDG
- Lysiane LAURET : Membre d'honneur de la CSNDG
- Vincent GIRONDE : représentant des entraîneurs (AFEDG)
- Laurent DUPASQUIER : Président du Comité Sportif de Danse sur Glace de la ligue Rhône-Alpes des Sports de Glace

#### • **Préambule**

Loïc COSNUAU remercie Laurent DUPASQUIER pour l'accueil réservé à la CSNDG pour cette réunion.

Daniel de PAIX informe la CSNDG du décès de Claude LAMBERT, ancien patineur de Danse sur Glace, quadruple vice champion de France en 1954 1955 1956 et 1957 avec Claude-Gisèle WEINSTEIN et Christiane ELIEN.

#### • **Point sur les licences et relations avec la FFSG**

Le 15 Mai, Loïc COSNUAU participera à une réunion CTP (Commission Technique et Pédagogique) pour la préparation de la saison prochaine tant pour la Danse sur Glace que le Patinage Artistique.

Loïc Cosnuau a assisté à la Commission Sport et Territoire dont le projet est d'uniformiser et de fédérer les Ligues, les Clubs et la Fédération Française des Sports de Glace. Cette Commission est pilotée par Serge PETETIN et les difficultés rencontrées sont très importantes.

Il est demandé aux commissions techniques de travailler sur 2 saisons pour les Championnats de France de façon à faciliter l'organisation des calendriers des compétitions dans les régions. Ce travail sera effectué dès l'Assemblée Générale 2014.

Les Championnats de France Juniors semblent trop tardifs par rapport aux Championnats du Monde, le délai de 15 jours est trop court. Pour la saison prochaine la date est déjà fixée mais une réflexion sera menée avec la CSNPA pour 2015 pour remédier à ce problème.

La modification des tests d'initiation a également été évoquée. La FFSG a mis en place une commission pour l'harmonisation des tests en Danse sur Glace et en Patinage Artistique composée de : Christine MARS, Carole LAPLANCHE, Claude PERI, Vincent GIRONDE, Catherine PAPADAKIS, Catherine GLAISE et Katia KRIER.

La CSNDG est en attente des dernières modifications effectuées par cette commission.

La mise en application se ferait à partir du mois de Septembre. Les cristaux de Danse sur Glace ainsi que les Glaçons d'Artistique seraient supprimés et remplacés par 3 niveaux de patins et 8 niveaux de Lames.

Des tests communs d'initiation existeront pour les disciplines d'expression.

La question reste posée du mode de vote de cette modification importante (AG FFSG ou par discipline ?).

La FFSG doit travailler sur les modèles des carnets de classement et des insignes. Une mise à jour des carnets de classement Danse sur Glace est à envisager, Daniel de PAIX demande à ce que le nom du Juge Arbitre y soit clairement indiqué et non simplement une signature qui s'avère très souvent illisible.

Les équivalences (nouvelles Lames / anciens Cristaux) sont en cours d'élaboration.

- **CFOA**

Tous les juges en Danse sur Glace vont être répertoriés par niveau de façon identique à ce qui se pratique en Patinage Artistique (départemental > régional > national > international...).

L'harmonisation sera effectuée lors de la prochaine édition de la liste des Officiels d'Arbitrage.

Pascal GIRARDOT souligne la difficulté qui risque d'être rencontrée si on ne limite pas la durée durant laquelle un juge pourra juger en international. Les jeunes risquent de rencontrer un blocage dans leur progression et ainsi se démotiver.

Daniel de PAIX indique que, sur les juges officiant il y a 20 ans, il n'en reste que 2. Il y a donc un « turnover » important.

La CSNDG souhaite réellement que les juges internationaux acceptent de participer à des compétitions de moindre niveau (ex. Championnat de France Benjamins, Minimes, Novices, Championnat National, ...)

Daniel de PAIX pose la question de savoir si Frédéric GARCIN a jugé cette saison, sachant qu'une formation lui a été donnée et financée partiellement par la Fédération. M. Frédéric GARCIN n'aurait pas été sollicité de la saison. Laurent DUPASQUIER interrogera le juge référent de la Zone.

Au niveau de la CNOA il existe un tableau qui reprend toutes les compétitions effectuées par juge. D'une manière générale il est constaté que certains juges ne sont présents sur aucune compétition. La question est de savoir pourquoi.

- **Point sur les licences :**

Au 1<sup>er</sup> Avril 2013 : 4 374 licences en Danse sur Glace, en progression par rapport à la saison précédente (4 203).

- **Point sur les Compétitions Nationales :**

Des retours ont été faits sur les Championnats Benjamins Minimes Novices : Absence d'eau pour les compétiteurs, faiblesse des récompenses données aux compétiteurs, absence de drapeau français.

Il serait bon de créer une banderole « championnats de France » de façon à bien identifier et mettre en valeur ces compétitions.

Pas de remarque particulière concernant les Championnats de France solos de D1 organisés à Saint Gervais et les Championnats de France de D2 organisés au Havre.

- **Point sur les tests :**

Le passage des tests est en nette diminution : 3 975 en 2010-2011, 3 906 en 2011-2012 et seulement 2 659 en 2012-2013. La saison n'est toutefois pas terminée et un point devra être refait pour vérifier cette tendance et l'analyser.

Il est à craindre que les clubs se dirigent de plus en plus vers la pratique en loisir. En 2011-2012 le passage de certains tests avait été rendu obligatoire par les changements de règlement et a certainement augmenté le nombre de passages.

Eric Le Mercier souligne que l'offre de sessions de tests en fin de saison est trop limitée.

- **Bilan des compétitions nationales et CN (délégués techniques)**

Concernant le Championnat National, on arrive au total à 89 % des concurrents présents par rapport aux préinscriptions avec une grosse différence entre Brest (82%) et Rouen (96%). Le taux moyen reste constant.

Les CN se sont bien passés dans l'ensemble à l'exception de Villard de Lans, avec un gros souci d'hébergement pour les officiels. La ligue Rhône Alpes ne présentera pas ce Club l'année prochaine à titre de sanction. Daniel De PAIX souligne que la Présidente était malade et absente et il ne faudrait pas en tenir rigueur à la nouvelle Présidente. Laurent DUPASQUIER est moins modéré car ces incidents sont constatés pour la deuxième fois en 4 ans. Il souligne l'absence de la Présidente. La délégation avait été faite à des personnes qui ne connaissaient pas la Danse sur Glace. Loïc COSNUAU informe également avoir prévenu 2 jours avant la compétition le Club de l'inadéquation de l'hébergement par rapport au cahier des charges.

Il serait souhaitable que lors de la parution de l'annonce, une vérification soit faite sur la qualité de l'hébergement proposé aux officiels.

Il faudra remettre à jour le cahier des charges par rapport aux modifications qui sont intervenues dans les étoiles attribuées aux Hôtels.

**Point sur les annonces :**

La question est posée de savoir si on doit maintenir le nom de l'hôtel des officiels car de ce fait beaucoup de patineurs réservent au même endroit.

Une personne est chargée de l'accueil des officiels. Il serait bon que cela soit les officiels qui la contactent directement et non l'inverse.

Les annonces doivent être synthétisées : il faut faire des renvois au règlement intérieur et au calendrier des principales échéances de façon à ce qu'il n'existe pas de discordance.

**Pénalités :**

16 pénalités ont été calculées.

Le retard vient souvent de l'envoi des fiches de programme.

**Championnat National :**

14 clubs ont été touchés par des changements de compétition suite aux préinscriptions.

Solutions proposées

- 1 seul lieu de compétition sera organisé pour la première journée pour permettre aux clubs qui ne seraient pas encore prêts d'avoir un peu plus de temps.

- Une facturation sera faite au moment des préinscriptions de façon à limiter les différences avec les inscriptions effectives. Cette facturation devra intervenir IMMEDIATEMENT APRES la répartition. Le règlement sera adressé au délégué technique, à l'ordre du club organisateur et

sera encaissé 1 mois avant la compétition. Des règles seront mises en place pour définir les remboursements qui pourront être effectués : Arrêt du patinage (avec non possibilité de reprendre dans la saison en cours), blessure et/ou maladie (certificat médical de contre indication à la pratique de la Danse sur Glace en compétition obligatoire).

Un forfait général non annoncé dans les délais donne lieu à une pénalité.

Pascal GIRARDOT souligne la difficulté rencontrée pour les couples : il est difficile de motiver les parents lorsqu'il n'y a qu'un couple dans une catégorie.

Des divergences importantes existent pour certains clubs :  
Ex : Fontenay : 72 préinscriptions, 43 inscriptions réelles.

Pour le CN de Viry-Chatillon, il y avait 276 préinscrits. Le nombre a été réduit par le Délégué Technique et 14 clubs ont été écartés de cette compétition en mettant la priorité sur les clubs ayant les couples. Au final il est regrettable de constater que certains clubs n'ont pas joué le jeu et n'ont pas inscrit leurs couples.

Brive et Wasquehal ont été déplacés 2 fois sur la saison. Ces clubs seront prioritaires pour voir leurs choix respectés la saison prochaine.

Tout le monde a joué le jeu et il n'y a pas eu de difficulté pour que les clubs acceptent les déplacements demandés.

Eric Le Mercier souligne le fait que les clubs ne se précipitent pas pour la première journée.

Le volume financier engendré par les CN est de 38 000 €.

Certains clubs déboursent jusqu'à 3 000 €.

Il y a eu 310 inscriptions au total soit une diminution de 8 % au niveau des inscrits en CN notamment du fait de la suppression de la catégorie Préparatoire en CN.

Les horaires sont serrés.

L'aide apportée aux opérateurs de données par les clubs organisateurs est insuffisante.

Pour les CN, 3 opérateurs de données seront obligatoires pour la saison prochaine car la charge de travail est beaucoup trop importante (2 opérateurs nationaux et 1 opérateur local ou 3 opérateurs nationaux en cas d'indisponibilité d'un opérateur local).

Laurent DUPASQUIER souligne la difficulté importante rencontrée par les juges lorsque les éléments ne sont pas annoncés dans l'ordre réel de leur exécution.

Il est proposé de mettre une déduction de 0,5 pour « non respect du programme » par le contrôleur technique.

14 clubs ont présenté des couples dans la saison.

### **Championnats Interrégionaux :**

Les CIR fonctionnent de mieux en mieux.

220 participants sur la Zone Nord Ouest

256 participants sur la Zone Centre Nord

200 participants sur la Zone Est

94 participants sur la Zone Sud Est

144 participants sur la Zone Sud Ouest

+ de 900 patineurs ont participé sur le total de l'ensemble des journées

25 clubs sur 35 sont représentés à la finale CIR (Championnats de France 2<sup>ème</sup> Division).

Les horaires sont de plus en plus difficiles à tenir sur 1 journée. Il faut modifier le règlement pour préciser que cela peut se faire sur 2 journées. Les tests doivent obligatoirement avoir lieu avant ou après la compétition mais non au milieu.

#### **Intervention de Vincent GIRONDE représentant les entraîneurs :**

Est t-il possible d'avoir des podiums intermédiaires, le samedi midi et le dimanche midi pour libérer les patineurs plus tôt. ?

Avis défavorable de la CSNDG :

Cela serait dommageable pour les clubs organisateurs. Un podium est une cérémonie officielle qui doit rassembler un maximum de personnes.

Certains entraîneurs contestent le fait que la finale D2 porte le nom de Championnats de France. La CSNDG rappelle que cela a été fait pour permettre l'obtention de subvention mais qu'en aucun cas un titre de Champion de France n'est attribué.

Le timing est à revoir pour les danses imposées pour les CN. Toutefois cela dépend des danses patinées. Le sujet est à travailler.

Certains entraîneurs souhaiteraient remettre la Catégorie Poussin ou Préparatoire dans les CN. Certains clubs ne font pas les CIR et sont obligés d'y participer uniquement pour cette catégorie. Réponse de la CSNDG : à l'origine, le choix avait été fait pour limiter les déplacements des très jeunes patineurs. Il est décidé de ne pas apporter de changement pour l'instant.

#### **• Bilan financier (Lydie COUSIN)**

Il faut prévoir une rubrique soit dans le cahier des charges, soit dans la communication « prise en charge des frais des compétitions de Danse sur Glace » précisant les modalités de remboursement.

- frais de déplacements : les personnes prises en charge adressent directement leur facture à la FFSG
- Hébergement : le club établit une facture avec copie de la facture de l'hôtel en justificatif.

Les bénévoles (Officiels d'Arbitrage, Officiels de Compétition, organisateurs, etc.) se plaignent des conditions de remboursement trop limitées, en effet, il est très rare de trouver actuellement une chambre d'hôtel avec petit déjeuner à moins de 50€ et de manger correctement pour 15€ maximum. Les remboursements des frais de déplacement sont trop restrictifs, ils ne tiennent pas compte de l'augmentation du prix des carburants, des frais de péage, des temps de trajet, etc..

#### **• Bilan des compétitions adultes (Elisabeth Rafin)**

35 réponses ont été apportées au sondage réalisé (sur 65 patineurs français ayant participé à une compétition cette saison).

Il ressort que :

- Très peu font les 3 compétitions (7)
- 19 en font 2

- 40 n'en font qu'une seule.

Les adultes participent à des compétitions près de chez eux, essentiellement pour des raisons budgétaires. Beaucoup d'adultes font également du Ballet et de la Synchro.

Le problème de la Coupe de France Adultes pendant la compétition BMN est évoqué. Un bon tiers des adultes apprécie la mixité avec les enfants. Un tiers n'a pas d'avis particulier. Un tiers préférerait une coupe de France réservée aux adultes mais multi disciplines. Une réflexion va être menée concernant cette compétition mais pour la saison prochaine

- soit on conserve la formule jumelée avec les France BMN
- soit on couple les France BMN avec la Coupe des Druides et ainsi la Coupe de France Adulte pourra être commune avec l'artistique

Il y a trop de compétitions adultes.

Il est décidé de limiter leur nombre à 3 dont 2 jumelées avec l'artistique.

Il faudra veiller à ce qu'elles n'aient pas lieu en même temps qu'un CN ou qu'une finale nationale gérée par la CSNDG.

Une baisse des tarifs est souhaitée (cf. communication Tarifs)

Afin d'éviter tous les problèmes existants sur le déroulement des compétitions, Il est demandé à ce que les officiels de compétition sur les compétitions adultes figurent sur la liste des officiels agréés par la CSNDG. Une désignation officielle sera faite par la CSNDG en début de saison comme pour toutes les autres compétitions.

### **Tests MAJORS**

Les adultes souhaiteraient diminuer le nombre de séquences. La question est à travailler.

Il faut modifier le règlement intérieur et indiquer qu'il faut avoir 18 ans révolus au jour du passage du test.

Pour les danses imposées en compétition elles seront calquées sur celles de l'ISU. Elisabeth RAFIN travaille sur la question et retransmet à Eric LE MERCIER.

Il faut également rappeler la règle selon laquelle si on participe à une compétition CIR ou CN on ne peut pas participer à une compétition adulte (et vice versa).

- **Point sur la CNOA (Loic COSNUAU)**

La prochaine réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> Juin prochain.

La CSNDG demande à ce que la CFOA incite les juges internationaux à juger les compétitions de niveau national.

Il faudrait que le calendrier des compétitions parvienne suffisamment tôt à la CNOA.

- **Evolutions Réglementaires (Eric LE MERCIER)**

- **Propositions du représentant des entraîneurs**

AFEDG : proposition de créer un programme libre pour la catégorie 7<sup>ème</sup> cristal.

Contenu technique proposé par AFEDG : une pirouette (niveau à préciser), une pose, une demi-circulaire, sur une musique d'une durée maximum d'une minute. Il n'y aurait pas de finale nationale pour cette catégorie. La CSNDG et l'AFEDG vont étudier conjointement le contenu de

cette épreuve qui serait différente d'une danse libre (= danse élémentaire ? ou autre appellation à voir). Elle serait incluse dans le programme actuel du niveau 7<sup>ème</sup> Cristal afin de permettre à tous les concurrents d'un CIR de se déplacer pour deux épreuves.

Attitudes pour solos Juniors/Seniors.

La majorité des entraîneurs pense qu'il ne faut rien modifier et conserver le règlement actuel.

Autorisation des musiques chantées.

L'AFEDG pense qu'il faut laisser les choses en l'état.

L'ISU a généralisé les musiques chantées. La CNOA y est également favorable.

La CSNDG y est également favorable dans la mesure où le libre choix est laissé aux entraîneurs.

La CSNDG accepte de faire 2 podiums au-delà de 15 compétiteurs en CIR 7<sup>ème</sup> cristal (com CSNDG).

Extension de la notation par Keypoints pour les catégories gérées par la CSNDG.

L'AFEDG n'y est pas favorable sauf pour les solos à partir d'argent. Il faudrait alors 3 Keypoints par séquence.

Position de la CSNDG : en essai à partir de la catégorie Espoirs pour la saison prochaine, uniquement pour les CN et les championnats de France solos (D1 et D2).

Sur les CIR, difficulté rencontrée par le fait que le contrôleur technique soit également juge arbitre (mélange des genres). Le JA doit être réellement juge arbitre et ne doit pas être amené à être contrôleur technique en même temps.

La solution serait que le panel pour les CIR soit constitué au minimum de 5 juges, l'idéal étant de 6.

Un CIR s'est déroulé avec seulement un panel de 3 juges pour une journée entière de compétition. L'information devra être remontée sur les responsables de zone et la CSNDG travaille pour limiter le nombre de CIR à 2 maximum sur les mêmes dates (nouvelle communication à venir).

Proposition de changer la sélection pour la finale des CIR.

L'AFEDG aurait aimé que la sélection se fasse comme pour la D1.

L'avantage serait qu'on aurait plus de monde en finale

La CSNDG propose de travailler sur l'équité entre les différentes zones en imposant des panels plus complets.

15 finalistes sont possibles par catégorie. Dans la mesure où ce total de 15 ne serait pas atteint, la CSNDG propose de rajouter les meilleurs non qualifiés suivant le classement national établi au total des scores des 2 épreuves.

Egalité des scores pour la sélection France Solos

En cas d'égalité, il sera tenu compte en premier du résultat de la confrontation directe puis les critères déjà existants.

Les Danses Libres solos bronze sont trop courtes par rapport au nombre d'éléments.

L'AFEDG propose de passer à 1'45 au lieu de 1'30 (+ ou - 10 secondes).

La CSNDG approuve cette proposition.

Question de l'AFEDG ; Où en est la CSNDG sur le sujet du passage des tests pendant les compétitions pour les danses imposées ?

Remarque de Daniel de PAIX. Les danses ne correspondent pas forcément aux tests.

Pour l'instant cela paraît compliqué. La CSNDG demande à l'AFEDG de travailler sur une proposition.

Par ailleurs la CSNDG interroge les juges sur la nécessité de voir les tests de Danses Imposées avec les keypoints.

Réflexion pour harmoniser la réglementation entre les solos et les couples.

Ex : L'AFEDG souhaiterait que dans les twizzles la 3<sup>ème</sup> caractéristique soit également proposée pour les solos. Vincent GIRONDE est chargé d'établir l'inventaire des différences de manière à les lisser le plus possible et à faire une proposition à la CSNDG.

L'AFEDG demande à plus sanctionner les patineurs qui ne patinent pas en musique et qui ne sont pas en bonnes carres.

La différence n'est pas très visible sur le timing.

La consigne a déjà été donnée et sera rappelée. Le Juge Arbitre doit faire remonter ces consignes.

L'AFEDG demande s'il est possible d'annoncer l'ordre de passage du concurrent en même temps que son nom afin de faciliter le suivi du déroulement de la compétition.

La CSNDG y est favorable. Une remontée devra être faite vers les clubs organisateurs afin de leur donner une trame des annonces officielles à effectuer en compétition.

Musiques de Danses imposées. Dans quelle mesure peuvent être elles changées ?

Le projet est fortement souhaitable mais il y a un problème de budget. Vincent GIRONDE travaille sur le projet avec les entraîneurs

Un rapprochement avec la fédération canadienne (skate canada) est également à étudier

- **Harmonisation des Tests**

Tests de débutants - 3 patins

8 lames – 6 exercices par lame

Des vidéos de démonstration seront réalisées

La CSNDG valide la proposition faite.

Les équivalences sont à finaliser. Première idée : 3<sup>ème</sup> patin = 1<sup>er</sup> cristal et ainsi de suite.

Question posée par la CSNDG : A partir de quel moment peut-on passer la préliminaire ? Le passage des 8 lames est-t-il obligatoire ?

Les adultes bénéficieront pour chaque lame d'un élément optionnel au choix de l'entraîneur. Les éléments en musique devront obligatoirement être réalisés.

Une demande concernant la licence « Ice Pass » : Est-t-il possible de le renouveler autant de fois qu'il y a de vacances scolaires ?

Concernant la proposition des insignes, la CSNDG souhaiterait un modèle plus ludique. Vincent GIRONDE s'occupe de faire une proposition.

- **Elaboration calendrier saison 2013-2014**

Les souhaits de la ligue Rhône Alpes ont été communiqués



Concernant la Summer Cup et le Trophée International de Lyon la situation est bloquée compte-tenu du fait que le LGP n'obtient aucun financement de la part de la FFSG.  
Pour sa part, la CSNDG a déjà indiqué qu'elle n'avait pas de budget possible.

- **Calcul des voix électives**

Pour l'instant la CSNDG a repris le calcul qui se faisait en 2009-2010 mais qui s'avère être totalement obsolète.

Une réflexion est en cours.

Une première base tiendrait compte du nombre de licenciés en Danse sur Glace : 20 voix maximum.

Une deuxième base prendrait en compte l'aspect sportif : 20 voix maximum.

Le plafond serait de 40 voix par club.

Une réflexion sur le nombre de pouvoirs par club est également à mener.

Un projet est travaillé par Eric LE MERCIER et Sylvain FERREC et sera proposé à la prochaine AG.

- **Questions diverses**

Les clubs rencontrent de plus en plus de difficultés pour équilibrer le budget des compétitions. De ce fait il est proposé une modification des tarifs :

Compétitions Championnat National : 40 € par solo (au lieu de 35 €), 60 € par couple (au lieu de 50 €).

Championnat interrégional : 30 € (au lieu de 25 €) pour les solos et 40 € (au lieu de 30 €) par couple

Compétitions adultes : 50 € pour la 1<sup>ère</sup> preuve et 10 € (au lieu de 20 €) par épreuve supplémentaire. Couple : 60 € pour la 1<sup>ère</sup> épreuve et 15 € (au lieu de 30 €) par épreuve supplémentaire.

Il est ajouté un tarif pour les tests fédéraux de Danse sur Glace (préliminaire et préparatoire) : 15 €.

Il est prévu d'ajouter les frais de cartouche de toner (60 €) à ceux de mise à disposition du matériel de comptabilité informatique de la CSNDG de façon à compenser les « oublis » de certains clubs concernant la fourniture de cette cartouche et les difficultés d'approvisionnement.

Quid de l'accréditation en compétition ?

Les vérifications réglementaires étant effectuées avant, il suffit de donner les CD des concurrents, d'indiquer tout forfait ou tout changement dans l'ordre de passage des éléments des différents programmes.

Il convient de rappeler aux responsables de zone les vérifications à effectuer (licences compétitions, niveau de médailles .....).

Projet de la Parka Ecole Française de Glace proposée par la FFSG pour les entraîneurs des clubs labellisés.

La CSNDG souligne que cette mesure risque de créer des difficultés pour les clubs ayant plusieurs entraîneurs.

Par ailleurs il n'est pas possible d'obliger un entraîneur à porter cette parka en permanence.

La CSNDG aurait préféré un support de présentation de l'Ecole Française de Glace style « kakemono » ou voile publicitaire beaucoup plus facile à utiliser dans les patinoires ainsi que les foires aux associations de début de saison sportive.

Aucune modification pour les catégories d'âge pour la saison prochaine.

Question du courrier adressé à Loïc COSNUAU par M. ABRAVANEL concernant les championnats de ligue.

Aucune épreuve n'est prévue pour les championnats de ligue. La CSNDG s'est positionnée sur un classement identique à celui du Championnat national (Règle 3112 paragraphes 2 et 3).

La CSNDG maintient ce principe voté en AG quant à ne pas autoriser de compétitions supplémentaires compte-tenu des problèmes de constitution de jury.

Il faut sur le site de la CSNDG intégrer le classement des D2 et les Championnats de Ligue.

Liste SER : la CSNDG confirme que seuls les participants des Championnats de France de 1<sup>ère</sup> division peuvent y figurer.

La difficulté des clubs à recruter des entraîneurs de Danse sur Glace est évoquée.

La nouvelle filière de formation sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Un travail devra être effectué pour inciter les patineurs à se tourner vers la profession d'entraîneur.

La CSNDG remercie le représentant de l'AFEDG d'avoir participé à la totalité des travaux menés ce week-end.

Daniel de PAIX remercie et félicite la CSNDG pour la qualité des travaux menés.

La CSNDG remercie Daniel de PAIX pour toutes ces années de bénévolat en tant qu'Officiel d'Arbitrage et souhaite qu'il soit nommé « Juge d'honneur ».